

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					M2
Mention :	DROIT PUBLIC ET DROIT PRIVE					
Spécialité :	DROIT ET GESTION DES AGENTS PUBLICS					
Volume horaire étudiant :	113 h	95 h	h	h	90 h	h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Joël MEKHANTAR Professeur de Droit public ☎ 03 80 39 53 74 joel.mekhantar@u-bourgogne.fr	Claudine GAUDEZ ☎ 03 80 39 53 86 claudine.gaudez@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif du master est professionnel : il vise à former les étudiants d'aujourd'hui aux métiers et missions qu'ils exerceront demain dans le secteur de la gestion des personnels de l'administration.

Dans cette perspective, le master poursuit un double objectif pédagogique :

En premier lieu, il vise à faciliter aux étudiants la lisibilité et la compréhension de la fonction publique nouvelle qui est en train d'émerger, par les réformes du système ancien.

A cet égard, il convient de rappeler, notamment, que le domaine de la fonction publique (de l'Etat) a été profondément affecté par cette réforme fondamentale, qui n'est pourtant pas spécifique à ce secteur, qu'est la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001. Celle-ci, tout en donnant une plus grande liberté dans la gestion, impose la contrepartie d'un engagement sur des objectifs de performance, avec la mesure des résultats des actions menées. Cela se traduit notamment par l'introduction d'une nouvelle conception de l'évaluation tant des agents que du poste, fonction que tout responsable des ressources humaines doit pouvoir maîtriser, afin d'envisager l'adaptation des services aux objectifs de performance. La nouvelle dynamique de la gestion publique impose également de revoir le contenu et les formes du dialogue social, tant en ce qui concerne la préparation des objectifs et de la gestion de ceux-ci, mais également l'analyse du résultat atteint. Le bilan social qui en découle doit faire apparaître l'évolution des effectifs et des qualifications au sein de chaque service, soit autant de données qui mobilisent plus particulièrement le service des ressources humaines, s'agissant plus particulièrement de la gestion de la compétence et de la carrière des agents (mise en place de plan de formation professionnelle). Le programme du master répond à ces nouveaux objectifs, avec une dominante pratique certaine.

- en second lieu, le master vise à permettre l'apprentissage par les étudiants des principales opérations de gestion par lesquelles s'accomplit le dispositif statutaire et par lesquelles, dans le cadre nouveau évoqué ci-dessus, se réalise le nouveau management des ressources humaines dans l'administration.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les débouchés sont constitués par les emplois dans les services de ressources humaines des collectivités publiques : en début de carrière, postes d'assistant RH ; puis postes de chargé d'opération (formation, GPEC, carrière, ...) ; à terme, postes de directeur des ressources humaines.

Ces emplois sont parfois accessibles par voie contractuelle (en principe, CDD). Mais la règle générale est que l'accès aux emplois permanents des collectivités publiques est subordonné à la réussite à un concours.

Dans la perspective de cette règle, aucune candidature au master n'est acceptée si le candidat, à moins qu'il ne soit déjà fonctionnaire ou agent contractuel sous CDI, ne justifie d'un projet précis de préparation et d'inscription à un concours administratif.

Dans cette même perspective, le programme du master comporte, en UE3, 10 heures de préparation aux concours administratifs, destinés à accompagner les étudiants dans leurs démarches personnelles de préparation.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La nouvelle gestion publique des ressources humaines implique des savoirs et des compétences croisées :

Aujourd'hui, il ne suffit plus d'accomplir les tâches de manière légale (ce qui reste néanmoins une exigence incontournable) : il faut aussi leur donner une efficacité (culture de la performance) et les inscrire dans une perspective (démarche stratégique).

Les enseignements du master visent à favoriser ces approches croisées (et en tous cas multiples) des problèmes de personnel en abordant, UE par UE, l'ensemble des questions qui se posent concrètement dans le cadre de la gestion du personnel.

L'acquisition des compétences visées

L'acquisition des compétences professionnelles visées par le master implique de privilégier les méthodes de travail facilitant l'appropriation des thèmes d'enseignement par les étudiants ; vont dans ce sens les éléments suivants :

la brièveté (relative) des cours magistraux, qui posent le cadre théorique ;

l'accompagnement systématique des cours magistraux dispensés par des universitaires et des professionnels par des travaux dirigés (appellation indicative qui peut être modifiée) pendant lesquels le travail des étudiants, sur des documents de pratique professionnelle, s'effectuera en groupes, sur la base d'objectifs définis au préalable et présentation orale et sous forme de dossiers des résultats obtenus ;

la réalisation de travaux personnels dans une ou plusieurs matières de chaque UE ; là encore, ces travaux seront réalisés en groupe et donneront lieu à la rédaction d'une note écrite et à une présentation orale.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Le master Droit et gestion des agents publics est accessible, en règle générale et sous réserve des dispositions particulières prévues ci-après, aux personnes titulaires d'un master 1 en droit public ou en AES spécialité administration publique, ou d'un diplôme d'un Institut d'études politiques, ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Les candidatures sont examinées par une commission de sélection, instituée par le responsable du master, qui prend en considération les résultats obtenus au cours de la scolarité antérieure, les expériences acquises en milieu administratif (stages, travail temporaire, ...) notamment dans des fonctions liées aux ressources humaines, ainsi que la motivation et le projet personnel des candidats. Les candidats dont le dossier a été jugé recevable sont convoqués à un entretien de sélection.

Pour les candidats disposant d'un master 1 à dominante juridique autre que ceux énumérés ci-dessus, ou d'un master 1 à dominante économique ou de gestion, l'admission, prononcée selon la procédure décrite dans ce même point, peut

être subordonnée à un programme d'acquisition de connaissances en droit public fixé par la commission de sélection et qui devra être mis en œuvre par l'étudiant dans un délai qui lui sera assigné.

Le master Droit et gestion des agents publics est également accessible, au titre de la formation continue, aux personnes engagée dans la vie active, et notamment aux agents publics. Leur candidature est examinée selon les dispositions prévues ci-dessus. Cependant, les personnes candidates au titre de la formation continue peuvent obtenir la validation de leurs acquis professionnels en équivalence des titres universitaires normalement requis, selon les conditions et procédures prévues par le décret du ...1985.

Pour les candidats de nationalité étrangère, *l'admission est subordonnée, outre les conditions fixées ci-dessus, à un test de rédaction et d'expression orale en langue française.*

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

MENTION Droit des affaires	MENTION Droit public et droit privé	MENTION AESC
M1 Parcours Droit des affaires Parcours Droit notarial Parcours Droit international	M1 : Parcours Carrières judiciaires et sciences criminelles Parcours Droit public	M1 : AES-AGE-DS
	M2 – RECHERCHE : Protection des droits fondamentaux et des libertés M2 - PROFESSIONNELS : - Droit processuel - Juristes des collectivités territoriales - Droit et gestion des agents publics - Professions juridiques du sport	

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Emploi public, agents publics	L'emploi public	3	3	6		CT 3heures + CC	2	2	4
	Opérations et outils de gestion des emplois	3	6	9					
	Les fonctions publiques en Europe	4	2	6					
	Histoire de la fonction publique	6	3	9					
	Déontologie de l'emploi public, responsabilités et protection des agents publics	6	9	15					
TOTAL UE1		22	23	45	10		2	2	4

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit et gestion statutaires	Droit statutaire des fonctionnaires	6	3	9		CT 3heures + CC	2	2	4
	Droits particuliers des fonctionnaires	2	2	4					
	Droit des agents non titulaires	6	3	9					
	Rédaction des actes, contentieux	6	3	9					
	Administration électronique et logiciels de gestion	6	9	15					
TOTAL UE2		26	20	46	10		2	2	4

UE3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit et gestion des relations d'emploi	La rémunération	9	9	18		CT 3heures + CC	2	2	4
	La protection sociale	6	6	12					
	Le temps de travail	4	2	6					
	Hygiène et sécurité du travail	3	3	6					
	Relations sociales	8	4	12					
	Préparation aux concours	5	5	10					
TOTAL UE3		35	29	64	10		2	2	4

TOTAL S1	83	72	155	30		6	6	12
-----------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	----------	----------	-----------

SEMESTRE 4

UE4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Développement des compétences	Management des compétences	8	4	12		CT 3heures + CC	2	2	4
	GPEC	8	4	12					
	La formation et la mobilité	6	3	9					
	langue vivante	8	12	20					
TOTAL UE4		30	23	53	10		2	2	4

UE5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage	Fiche de Projet						2		
	Rapport de stage							6	
TOTAL UE				90	20		2	6	8

Le stage est d'une durée de 10 semaines minimum.

La préparation du stage donne lieu, de la part de l'étudiant, à la rédaction et à la soutenance d'une fiche de projet.

Après achèvement du stage, l'étudiant présente et soutient un rapport de stage. Il est encadré par un responsable de la structure d'accueil et un enseignant du master.

TOTAL S2	30	23	143	30		4	8	12
-----------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	----------	----------	-----------

TOTAL	113	95	298	60		10	14	24
--------------	------------	-----------	------------	-----------	--	-----------	-----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● Sessions d'examen : précisions

1. Pour chacune des UE 1, 2, 3 et 4, il est attribué une note d'épreuve écrite (coefficient 2) et une note de contrôle continu (coefficient 2).
 - Le contrôle écrit est d'une durée de 3 heures. Il porte sur une ou plusieurs des matières enseignées au cours de l'UE. Cette ou ces matières sont choisies par le responsable du master, avec l'accord des enseignants concernés, au plus tard après la moitié du temps d'enseignement de l'UE. Le contrôle écrit est individuel.
 - Le contrôle continu porte sur les travaux de recherche collectifs réalisés par les étudiants, en groupes, dans une ou plusieurs matières de l'UE. Cette ou ces matières sont déterminées en début d'UE par le responsable du master sur proposition des enseignants concernés.

2. Pour l'UE 5, il est attribué une note de fiche de projet (coefficient 2) et une note de rapport de stage (coefficient 6).
 - La fiche de projet rend compte de la préparation du stage, préalablement à son déroulement ; elle est présentée à l'enseignant désigné pour être le tuteur de stage, qui établit la note.
 - Le rapport de stage donne lieu à une soutenance publique devant un jury composé du maître de stage (représentant du service d'accueil), du tuteur et d'un autre enseignant.
3. Il y a compensation des notes obtenues au sein de chaque UE, de même qu'entre les UE et entre les deux semestres. Le diplôme de Master professionnel droit et gestion des agents publics est délivré si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.
4. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne visée au point 3 peuvent bénéficier d'une seconde session d'examens organisée en septembre, au cours de laquelle ils peuvent passer de nouvelles épreuves dans les matières d'écrit dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne en cours d'année, ainsi que pour le rapport de stage (modification du texte, nouvelle soutenance).
Les travaux collectifs réalisés en cours d'année ne peuvent pas donner lieu à de nouvelles épreuves en septembre.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.